



Le Cégep André-Laurendeau offre de nombreuses formations en commerce. /GRACIEUSETÉ - VILLE DE MONTRÉAL

Aide au commerce en ligne

Économie. Le Cégep André-Laurendeau veut faciliter le virage numérique de détaillants montréalais ayant pignon sur rue avec son nouveau programme « Se lancer dans la vente en ligne ».



CARL SINCENNES
csincennes@metromedia.ca

L'institution lasalloise mettra ainsi en place des formations pour les entrepreneurs et les travailleurs pour leur permettre de développer leurs compétences en commerce de détail et marketing électroniques en plus de concrétiser le développement d'un site transactionnel.

Financé à hauteur de 300 000 \$ par la Ville de Montréal, le projet est bâti sur le modèle formation-tutorat axé notamment sur la stratégie de fidélisation client, les réseaux sociaux et l'expérience client. Un espace collaboratif sera disponible pour les participants.

« Notre rôle est d'accompagner et de former le personnel de ce secteur par le

300 000 \$

Montant de la contribution financière de la Ville de Montréal au projet du Cégep André-Laurendeau

développement de nouvelles compétences », explique le directeur du service de la formation continue, du service aux entreprises, et des activités internationales du cégep, Richard Lavallée.

Le projet sera mené par le conseiller en formation à la direction de la formation continue, Frédéric Viossat. Le Cégep André-Laurendeau est actif dans le domaine du commerce électronique depuis plus de trois ans.

Relance

« Cette contribution permettra l'accompagnement personnalisé d'un grand nombre de détaillants dans leur projet de commerce en ligne, une démarche incontournable pour la relance économique de la métropole », a déclaré le responsable du développement économique et commercial au comité exécutif de la Ville de Montréal, Luc Rabouin.

Elle s'inscrit dans le plan de relance Agir maintenant pour préparer la relance de la ville-centre, qui vise entre

autres à soutenir l'achat local et les activités commerciales.

« La part des achats en ligne est en augmentation, une conséquence de la crise sanitaire qui représente à la fois un défi et une occasion pour les commerçants montréalais. Il est donc plus que pertinent de mettre en place des initiatives pour accompagner nos entreprises dans leur processus de virage électronique », ajoute M. Rabouin.

La Ville de Montréal a également financé d'autres initiatives d'accompagnement pour appuyer les entreprises dans le virage numérique. Parmi elles, un projet mené en collaboration avec le Conseil québécois du commerce de détail (CQCD) visant à apporter un soutien technique à 400 détaillants pour maximiser leurs ventes en ligne.

Un autre, cette fois en collaboration avec Achetons plus ici de TechnoMontréal, prévoit le déploiement d'une escouade d'étudiants en commerce numérique chez les détaillants.

ALIMENTATION

Rappel de produits

Des articles maison vendus récemment par la Charcuterie Richard, à LaSalle, sont rappelés en raison d'un problème d'étiquetage. Il s'agit de Mielonka de 200 ml et 500 ml, une sorte de viande en conserve polonaise, et de Bigos de 1L, du ragoût au chou polonais, vendus jusqu'au 19 janvier.

Présentés dans des pots de verre de type Masson, ils ne portaient pas la mention « garder réfrigéré », qui est exigée. Seule une étiquette avec le prix de vente était apposée.

La population ne doit pas consommer ces produits s'ils n'ont pas été conservés en tout temps au réfrigérateur depuis le moment de l'achat. Même s'ils ne présentent pas de signes d'altération ni d'odeur suspecte, les utiliser peut représenter un risque



/GRACIEUSETÉ

pour la santé.

Ces produits étaient offerts dans les établissements de l'avenue Dollard, à LaSalle, ainsi que sur la rue Beauchemin, à Mercier, sur la Rive-Sud.

L'exploitant procède volontairement au rappel des articles en question. Ils

doivent être retournés où ils ont été achetés, ou jetés.

Aucun cas de maladie associée à la consommation de ces aliments n'avait été signalé au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) au moment d'écrire ces lignes.

MÉTRO

INFOLETTRE

Découvrez le plaisir de lire votre actualité autrement.

Choisissez vos thématiques favorites et vous recevrez directement dans votre boîte de réception les dernières nouvelles sur les sujets qui

vous intéressent le plus. Nos infolettres vous suivent partout.

Abonnez-vous sur journalmetro.com.



ACADÉMIE MICHÈLE-PROVOST

PRÉSCOLAIRE | PRIMAIRE | SECONDAIRE

Collège privé mixte de langue française - fondé en 1957

- un accueil personnalisé, sans test d'admission
- une étude du dossier scolaire sur place avec la famille
- activités parascolaires abondantes et à la carte
- une entrée en douceur dans un site enchanteur et sécuritaire
- une infirmière disponible sur place

MATERNELLE CRÉATIVE ET D'AVANT-GARDE

PORTES OUVERTES SUR RENDEZ-VOUS (514) 934-0596



1517 avenue des Pins ouest - Montréal (Québec) H3G 1B3
(métro Sherbrooke et autobus 144 ou métro Guy et autobus 165/465)

www.academiemicheleprovost.qc.ca



MUNICIPAL

Ménage réglementaire

L'arrondissement de LaSalle veut retirer les clauses concernant les nuisances au règlement sur la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être en général.

Présentement, il regroupe aussi des dispositions concernant l'ordre

public, « ce qui pose plusieurs problèmes d'application et d'administration vu la multiplication des personnes qui doivent l'appliquer », peut-on lire dans le plus récent sommaire décisionnel du conseil.

Avec un règlement qui ne concerne que les nuisances, le Service de police de la Ville de Montréal aura plus de facilité à l'utiliser.

Par ailleurs, un nouveau règlement sera créé pour la paix et l'ordre. La tâche reviendra à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

L'exercice demandera d'abroger plusieurs clauses, dont celles sur les matières nuisibles, le bruit des animaux, les mauvaises herbes, les déversements et les accumulations de neige. MÉTRO